

BULLETIN D'INSCRIPTION AU CRR DU SERVICE MOBILE MARITIME

(Certificat Restreint de Radiotéléphoniste du service mobile Maritime)

(A remplir en majuscules et au stylo noir)

Civilité : M. Mme

Nom : _____

Prénoms (dans l'ordre de l'état civil) : _____

Date de naissance : _____ **Département :** _____

Selon la réglementation en vigueur, seuls les candidats ayant 16 ans à la date d'examen peuvent se présenter au Certificat Restreint de Radiotéléphoniste.

Lieu de naissance : _____

Pays : _____ **Nationalité :** _____

Adresse : _____

Code postal / Ville : _____

Pays : _____

Téléphone (contact dans la journée) : _____ **Portable :** _____

Courriel : _____

Lieu d'examen souhaité : _____ **Date :** _____
(suivant disponibilité)

Fait à **le** _____ **Signature :** _____

- Constitution du dossier :**
1. Ce bulletin d'inscription au CRR dûment complété.
 2. Une copie recto-verso de la Carte Nationale d'Identité **ou** du Passeport **ou** du livret de famille.
 3. Une photo récente (format identité 3,5 X 4,5 cm) (inscrire Nom et Prénom au verso).
 4. Votre règlement par CB de 78 € pour les taxes ANFR

AGENCE NATIONALE DES FREQUENCES
Service REGIE
78 avenue du général de Gaulle
94704 MAISONS-ALFORT CEDEX

Les données personnelles transmises via ce formulaire font l'objet d'un traitement informatisé. Elles sont communiquées aux agents de l'ANFR chargés de la gestion administrative de tous dossiers relatifs aux certificats restreints de radiotéléphoniste (CRR) et aux agents en charge de l'organisation et du suivi des sessions du CRR maritime ou fluvial. Le Responsable du traitement est l'ANFR, 78 avenue du Général de Gaulle 94700 Maisons-Alfort. La conservation des données est de 70 ans maximum sauf le justificatif d'identité du candidat détruit dans les 3 ans à compter de sa réception. Ce traitement repose sur votre consentement qui peut être retiré à tout moment. Conformément au règlement européen 2016/679 du 27/04/16, vous bénéficiez des droits d'accès, rectification, effacement, opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité des données, droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris le profilage) en contactant le délégué à la protection des données à l'adresse suivante : <https://www.anfr.fr/contact/poser-une-question/donnees-personnelles>, vous pouvez aussi introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Seul le présent formulaire est pris en compte par l'ANFR